

Saint-Fulgence, 20 mai 2015

Mémoire : Le Bullying minier

Présenté à :

Madame Renée Poliquin,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Dans le cadre d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine du Lac à Paul

Madame la présidente, monsieur le commissaire,

Résidente de l'Anse à Pelletier à Saint-Fulgence, je me sens indisposée par le projet du Lac à Paul pour plusieurs raisons. J'ai quand même décidé de ne traiter que d'un seul sujet dans ce mémoire, puisque les autres sujets seront traités par mes collègues membres du Collectif de l'Anse à Pelletier pour ne pas nous répéter. En ce sens j'aimerais souligner mon support aux mémoires présentés de messieurs et mesdames Madeleine Bouchard, Daniel Lord, Line Brissette, Martin Fillion, Guillaume Lord, Michèle Martin, David Ellis, Thérèse Bélisle et Serge Fortin qui ont su identifier les inquiétudes du Collectif de l'Anse à Pelletier de façon si éloquente et surtout, de façon si convaincante.

Le Bullying minier

Je commencerai par vous lire le blogue de monsieur Daniel Breton, ex-ministre de l'Environnement du Québec qui a paru dans le Journal de Montréal le mercredi 6 mai dernier. L'article se lit comme suit :

«**On ferme la mine!**»

Il y a quelque temps, j'écrivais un texte intitulé «Le néocolonialisme minier» où j'expliquais que certaines entreprises minières se comportaient de façon inacceptable avec les citoyens. (<http://www.journaldemontreal.com/2015/02/02/le-neocolonialisme-minier>)

Laissez-moi vous parler de mon expérience avec les dirigeants d'une de ces minières.

Appel pressant au nouveau ministre

Alors que je n'étais ministre que depuis quelques minutes à peine, la première demande qui m'a été faite fut de rencontrer dans les plus brefs délais les dirigeants d'une compagnie minière.

C'est ainsi qu'une de mes toutes premières rencontres a été avec les dirigeants de cette entreprise.

J'ai ainsi appris qu'elle avait besoin d'un certificat d'autorisation pour procéder à une explosion exceptionnelle. Au fil de la discussion, j'ai découvert avec stupéfaction que la compagnie:

- Avait déjà installé les explosifs pendant l'été,
- Ne nous en avait informé que 2 mois plus tard,
- Ne nous avait envoyé AUCUN document technique ou de quelque autre nature afin d'étayer son argumentaire pour que nous puissions étudier leur demande avant d'émettre un certificat d'autorisation,
- Devait faire exploser ces charges dans les jours suivants, car il y a une date de péremption sur les explosifs qui était de 3 MOIS!

Ainsi, comme nouveau ministre, le premier dossier que je devais traiter en était un où une **entreprise me mettait délibérément le couteau sur la gorge**, ce que je n'appréciais pas du tout.

Face à cette urgence créée de toute pièce par eux, je leur ai dit que nous travaillerions pendant tout le week-end pour faire la liste des documents dont nous aurions besoin de leur part et qu'en début de semaine, nous les recontacterions afin de leur faire part de cette liste pour que nous puissions procéder très rapidement à l'étude de leur dossier.

Au retour du week-end...

Nous sommes entrés en contact par téléphone avec un dirigeant de la compagnie. Une des personnes de notre équipe a alors commencé l'énumération des documents qu'ils devaient nous envoyer afin d'étudier leur demande lorsque notre interlocuteur nous a coupé la parole très brusquement en disant:

«Si c'est pour être compliqué comme ça, on ferme la mine!»

Fermer la mine! Rien que ça!

Cette entreprise qui:

- Nous avait déjà mis le couteau sur la gorge en se comportant en véritables cowboys depuis le début de ce dossier,

- S'était comportée de façon totalement irresponsable et irrespectueuse à l'égard de la sécurité des citoyens de la ville où était installée la mine,
- Était méprisante à l'égard du gouvernement,
- Ne nous avait envoyé à ce jour AUCUN document,
- Menaçait maintenant de fermer la mine parce que nous avons l'outrecuidance d'oser leur demander de nous soumettre des documents en appui à leur demande????

J'étais furieux!...

...Bullying minier

Ce **bullying minier**, croyez-le ou non, existe bel et bien. Toutes les entreprises minières ne se comportent pas ainsi, mais il persiste dans ce milieu une culture néocolonialiste qui fait en sorte que certaines d'entre elles n'hésitent pas une seconde à intimider des citoyens, des entrepreneurs, des écologistes, des scientifiques et des élus.

Si en ce 21^e siècle, nous pouvons dire que notre société a évolué de façon positive à bien des égards, je constate avec colère et tristesse que si ce néocolonialisme peut perdurer, **c'est parce qu'il y a encore des gens qui l'acceptent.**

Oui, certaines de ces entreprises procurent des emplois.

Oui, certaines de ces entreprises aident l'économie en région.

Mais, NON, nous ne devons ABSOLUMENT PAS accepter tout et n'importe quoi pour autant.

Surtout pas le mépris et les menaces.

P.S. En réponse à la menace du dirigeant de cette compagnie minière, je lui ai dit que s'il ne nous envoyait pas les documents requis dans les 4 jours suivants, il pouvait fermer sa mine.

Nous avons reçu les documents 4 jours plus tard.

Et la mine n'a pas fermé.»»

Lire la version intégrale de l'article <http://www.journaldemontreal.com/2015/05/06/on-ferme-la-mine>

Merci à monsieur Breton d'avoir **nommé** le malaise que le Collectif de l'Anse à Pelletier ressent depuis octobre 2013 sans pouvoir vraiment l'identifier : le bullying minier.

L'exemple de Bullying minier dans ce dossier est flagrant : «Pas de port, pas de projet». Les gens de la région ont senti qu'ils n'avaient autre choix que de dire oui au site portuaire dans le Fjord du Saguenay, sinon on faisait tomber le projet. C'est ce qu'on appelle en bon français «de l'intimidation», «du chantage», «des menaces». **La mine ne changera pas de place et les emplois seront au même nombre, même si le minerai n'est pas évacué par Saint-Rose-du-Nord.**

Je relisais quelques mémoires envoyés au BAPE pour l'ouverture et l'exploitation de la mine Arnaud et je me rendais compte à quel point tout a été dit sur la façon désobligeante dont les minières se comportent. Quand verrons-nous le jour où les gouvernements se positionneront en faveur de leurs concitoyens qui ne demandent qu'un respect approprié de la nature qui nous met à notre disposition tout ce dont nous avons besoin?

On fait des campagnes contre l'intimidation dans les milieux scolaires et dans les milieux de travail, pourquoi devrait-on tolérer l'intimidation par des compagnies minières? Nous ne nous laisserons pas intimider par une compagnie minière qui projette d'impacter sévèrement 240 km de notre potentiel territorial en nous faisant croire qu'il n'y a aucune autre possibilité.

En fait, si le projet ne décolle pas, ce sera particulièrement dû au choix de leur campagne «pas de port, pas de projet». Ce sera dû à l'entêtement des dirigeants de passer dans le Fjord du Saguenay quand l'acceptabilité sociale n'y est pas et que les conséquences environnementales y sont trop grandes. Ce sera dû au fait qu'on s'acharne à vouloir passer sur une route déjà utilisée par 60 à 80 000 villégiateurs par année, ce qui, sans aucun doute, augmentera grandement les risques d'accidents mortels. Ce sera dû au fait qu'on s'entête à ne pas présenter de plan B pour le volet Transport.

Nous demandons au BAPE et au ministre qui aura la tâche de rendre une décision sur ce projet, de prendre la position de «Tolérance zéro» sur le «Bullying minier». Ici à l'Anse à Pelletier, nous l'avons prise **par intuition et par conviction**. (Engagements du Parti Libéral élections 2014 :

http://www.plq.org/files/documents/10_engagements_elections_2014.pdf p. 22)

Mes recommandations

1- Demander au promoteur d'éviter de passer dans le Fjord du Saguenay, unique fjord au Québec, joyau de biodiversité.

En fait, si on a vraiment l'intention de construire un port à Sainte-Rose-du-Nord strictement pour le transport de minerai de la mine d'Arianne Phosphate à raison d'un bateau par semaine, la question ne se pose même pas, on ne construit pas un port pour un achalandage d'un bateau

par semaine. On ne construit pas un port pour une compagnie minière. La société québécoise n'en a pas les moyens.

Si on veut construire un port pour ouvrir la rive nord du Fjord du Saguenay au Plan Nord, on doit se demander : **Est-ce qu'on veut vraiment évacuer le Plan Nord par camions? Est-ce qu'on veut vraiment que le Fjord du Saguenay devienne l'autoroute industrielle pour évacuer le Plan Nord?** Le projet de port à Sainte-Rose-du-Nord se trouve à peine à quelques centaines de mètres en amont du parc marin Saguenay.

Afin de favoriser l'essor du tourisme maritime, peut-on miser sur le fait que le gouvernement Couillard soustraira le Fjord du Saguenay de l'équation de son Plan Nord ?

2- Demander au promoteur du projet de livrer un plan B pour le volet Transport, volet le plus controversé du projet. Monsieur Martin Fillion a bien fait la preuve que le tracé vers Forestville pourrait servir à plus d'une compagnie minière.

3- Intégrer et considérer, dans le dossier du Lac à Paul, la non-acceptabilité sociale énoncée haut et fort par les résidents de l'Anse à Pelletier et les propriétaires de résidences et de commerce sur le tracé de route envisagée dans cette étude.

Je citerai une partie du communiqué rendu public le 18 novembre 2014 par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Pierre Arcand où il fait mention du lancement d'un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles:

«Quand on s'installe sur le territoire des Québécois pour extraire des ressources qui appartiennent aux Québécois, il faut le faire dans le respect de leurs valeurs.

Dans un contexte où les terres du domaine de l'État et les ressources minérales et énergétiques sont de plus en plus sollicitées pour différentes activités et compte tenu de l'importance économique pour le Québec du développement du territoire, la conciliation des usages du territoire constitue un enjeu incontournable. Elle ne peut être dissociée de l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur (...)

Le chantier sur l'acceptabilité sociale a pour but de permettre au gouvernement de mieux prendre en compte les attentes et les intérêts des collectivités lors de la planification et de la réalisation de projets.»

<http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=10961>

Ici, dans cette étude de projet du Lac à Paul, les valeurs des résidents de l'Anse à Pelletier ne sont nullement considérées. Le principe de l'acceptabilité sociale n'est pas respecté. On ne lui donne pas la place qu'il doit objectivement avoir, on scinde même le projet en deux pour éviter la controverse la plus perceptible dans ce dossier.

4- Respecter le droit acquis des résidents de l'Anse à Pelletier «à la jouissance paisible de ses biens» prévu à l'article 6 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Les habitants de l'Anse à Pelletier ont en commun de vouloir vivre autrement, de se distancer des milieux urbains pour la tranquillité, le niveau de stress beaucoup plus bas et le respect de la nature. Celle-ci nous donne des spectacles inoubliables à chaque opportunité, comme une baignade de bélugas à l'Anse à Pelletier d'une durée d'une heure et demie le 1^{er} octobre 2013. Ce fut un moment à jamais gravé dans notre mémoire! Nous voulons que nos enfants et petits-enfants aient les mêmes opportunités de jouir du Fjord, ce joyau de biodiversité.

5- Pourquoi ne pas octroyer un permis seulement lors de la signature d'investisseurs ou d'acheteurs dûment éprouvé, selon leur besoin car, peut-être n'auront-ils point besoin de port à Sainte-Rose-du-Nord?

En conclusion

Pourquoi vouloir détruire une zone de villégiature si splendide quand on a déjà des infrastructures qui ne servent pas à pleine capacité? Comment peut-on demander à notre société de dépenser nos taxes si frivolement quand on vient de rénover le port de Grand-Anse avec 37 Millions de nos dollars? On vit présentement une période d'austérité et on va demander encore une fois aux québécois de payer pour une infrastructure qui ne concerne qu'UNE compagnie minière. Devons-nous nous plier à toutes les exigences de ces minières? Une compagnie / un port pour 25 ans d'utilité? La ligne droite en transport est toujours l'idéal, mais dans une société déjà organisée, on se doit d'utiliser les infrastructures déjà en place. Même qu'il faut développer l'économie circulaire de plus en plus.

En plus, la compagnie nous a déjà fait le coup; elle était dans les objectifs de la nouvelle desserte ferroviaire du port Grande Anse (Rapport du Bape #292 p.64). Nous fera-elle encore le coup de changer d'idée après la construction du quai?

Qui devra vraiment payer pour la réfection de la route L-200? Qui devra vraiment payer pour la construction d'un nouveau quai? Qui devra payer pour l'entretien à court, moyen et long terme de cette route et de ce port? Les coffres de la compagnie sont presque vides.

On a injecté depuis les 5 dernières années plus d'un milliards de \$ de l'argent des contribuables québécois dans les projets miniers de Mine Arnaud, Stornaway, Canadian Royalties et le projet de cimenterie à Port Daniel. C'en est aberrant. Avec tous ces mégaprojets qui ont été réalisés avec l'accord des gouvernements au fil des ans, qu'est-il advenu de notre dette sociétale? A-t-elle augmentée ou diminuée? Si ces projets

sont si prometteurs pour le peuple québécois, comment se fait-il que la dette augmente toujours?

Si le prix de la marchandise est si influencée par le volet transport, pourquoi ne pas couper les coûts de brise-glaces, de pilote dans le Saguenay et de remorqueurs et de temps de voyage en accostant plutôt à Forestville? Ces coûts doivent être absorbés par quelqu'un. Comment sont répartis ces coûts entre le promoteur, l'acheteur et le contribuable québécois?

Ariane Phosphate pourrait devenir chef de file dans l'exploitation d'une mine en observant rigoureusement les principes de DD, surtout dans son volet transport en :

- **Utilisant les infrastructures déjà en place (réduction à la source, réutilisation)**
- **Coupant au minimum l'usage du transport par camion et favorisant le transport ferroviaire (réduction des GES)**
- **Favorisant le transport intermodal (économie circulaire)**
- **Préservant notre richesse territoriale, environnementale et notre qualité de vie**

Enfin, j'aimerais m'assurer que madame la présidente, monsieur le commissaire et toutes les personnes qui rendront une décision sur le volet transport de ce projet, vont prendre le temps de faire le trajet routier proposé par AP, pour constater la difficulté du tracé en passant par les Monts-Valin et constater l'étendue de l'impact qui sera causé par le cheminement des camions hors-norme entremêlés avec les véhicules récréotouristiques. Constater le peu de territoire plat pour l'aménagement du nouveau site portuaire sur la rive nord du Fjord du Saguenay. Si vous comparez l'espace qu'occupe une seule compagnie à La Baie avec ses silos, vous comprendrez vite que c'est pratiquement impensable de construire un port à Sainte-Rose-du-Nord qui veut offrir un site multiusager, qui pourra offrir une voie ferroviaire pour son expansion, à moins de dynamiter le territoire.

Pour vraiment finir, je dois vous dire que je vis présentement une grande déception envers ma région, ma province et le Canada. Je ne suis pas du tout satisfaite des virages que prennent nos projets qui seraient supposés être visionnaires. L'avenir n'est pas dans le phosphate, l'avenir n'est pas dans des augmentations d'émissions de GES, l'avenir n'est pas dans les énergies fossiles.

Merci de nous donner une tribune pour exprimer nos sentiments.

Bien à vous,

Josée Vermette